

# Sérum

LE VACCIN CONTRE L'ISOLEMENT & LA DÉSINFORMATION DES ESI

Juin | Juillet | Août 2023 | gratuit

n°74

**FNESI**



**Stages annulés,  
procédures dégradées...  
UNE FORMATION EN DANGER !**

**> ACTUALITÉS**  
Convention citoyenne  
sur la fin de vie p.4

**> RETOUR SUR**  
Le Séminaire National  
des Élud·e·s Étudiant·e·s p.6

**> DROITS**  
L'augmentation des  
quotas en IFSI une fausse  
bonne idée p.14



# **oui,** votre RCP-PJ doit aussi vous *protéger* en cas de délégation de tâches\*

Votre employeur ne couvre que les actes réalisés dans le cadre de votre mission, aussi une assurance **RCP**<sup>(1)</sup> personnelle est indispensable, même à l'hôpital. Avec la **RCP-PJ MACSF**, vous serez défendu(e) et protégé(e) :

- ✓ En cas de poursuites pénales ou de mise en cause par un patient<sup>(1)</sup>
- ✓ En cas de litige avec votre employeur, votre bailleur, votre banque<sup>(2)</sup> ...

À partir de  
**5,25€<sup>(3)</sup>**  
/mois

**Ensemble, prenons soin de demain**

**3233**

Service gratuit  
+ prix appel

**macsf.fr**

Pour en savoir plus, flasher ce code :



**PUBLICITÉ**

\* Dans le respect de la réglementation en vigueur. (1) Défense, remboursement des frais de procédure et indemnisation du patient dans la limite de 8 millions d'euros par sinistres et 15 millions d'euros par année d'assurance. (2) Nous intervenons dès lors que le montant en jeu dépasse 469 € (valeur au 01/03/2022) et remboursons les frais et honoraires en application d'un barème dont les montants cumulables entre eux varient selon les procédures engagées. (3) Pour toute souscription prenant effet jusqu'au 31/04/2024. Soit 63 € par an pour la RCP + PJ professionnelle.

DOCUMENT COMMERCIAL À CARACTÈRE NON CONTRACTUEL, POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, VOUS RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES OU AUX NOTICES D'INFORMATION. MACSF assurances - SIREN N°775 665 631 - Société d'Assurance Mutuelle - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège Social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 LA DEFENSE CEDEX.

## Sommaire

- > 4 ACTUALITÉS  
Convention citoyenne sur la Fin de Vie
  - > 5 PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES  
Le numérique en santé
  - > 6 RETOUR SUR  
Le Séminaire National des Élu-e-s Étudiant-e-s
  - > 7 AFFAIRES SOCIALES  
Les Contrats d'Allocation Études,  
un faux dispositif miracle
  - > 8 DOSSIER
- 
- > 14 DROITS  
L'augmentation des quotas en IFSI  
une fausse bonne idée
  - > 15 CULTURE  
Culture et sport en santé
  - > 16 INTERNATIONAL  
L'association colombienne des étudiant-e-s  
en soins infirmiers
  - > 18 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
La formation des infirmier-ère-s puériculteur-ric-e-s,  
grande oublié de l'intégration universitaire
  - > 19 INNOVATION SOCIALE  
Quizz sur l'Innovation Sociale
  - > 20 DANS VOTRE ASSO  
Retour sur la journée de la Clean Walk Nationale
  - > 21 BOITE À OUTILS  
Google Workspace
  - > 22 DIVERTISSEMENT  
Soigner le corps et l'esprit

## édito

### Quel avenir pour la formation ?

À l'heure où la profession infirmière connaît d'importantes tensions, la question de l'attractivité et de la fidélisation se pose dès la formation.

Le nombre d'abandons ne cesse de croître ces dernières années, la précarité financière des étudiant-e-s s'accroît et les conditions de formation se dégradent de plus en plus.

Maltraitements institutionnels, offre de stage sous tension, harcèlement, manque de personnel-le-s et de reconnaissance ; le mal-être s'intensifie au sein des promotions étudiantes et chez les professionnel-le-s. Le gouvernement tente de rattraper les manquements par une politique de formation au rabais.

Cependant, ces propositions mettent en danger l'avenir de notre cursus et de notre profession. Nous sommes face à un tournant historique avec plusieurs chemins qui se dessinent : 100% apprentissage, accélération de formation via des parcours spécifiques et des Validations d'Acquis d'Expériences (VAE). En parallèle, nous assistons à un basculement vers l'université via la mission "universitarisation des formations paramédicales" portée par Christine Ammirati.

Nous devons rester en alerte pour le futur de notre formation mais aussi afin de garantir une prise en soins optimale des patient-e-s que nous soignerons demain. L

es mois qui suivent vont être décisifs et nous devons nous tenir prêt-e-s à réagir face aux changements à venir.



Kévin BRIGE, Attaché Presse  
en charge de l'Enseignement Supérieur.

# Convention citoyenne sur la **Fin de Vie**

En septembre 2022, suite à des annonces faites par le comité consultatif national d'éthique (CCNE) soulignant l'aide active à mourir, E. Macron assure la mise en place d'une "consultation" en vue de la construction d'une proposition de loi sur la fin de vie en Mars 2023. Ces consultations, appelées "convention citoyenne" vont être organisées par le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)".



## MAIS QU'EST-CE QU'UNE CONVENTION CITOYENNE ?

Elle réunit 184 citoyen-ne-s tiré-e-s au sort avec des profils diversifiés. Durant 27 jours sur 4 mois, leurs objectifs est de répondre à la question : **"Le cadre de l'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations individuelles rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ?"**

Grâce à l'expertise et au vécu de chacun-e, des débats ont fait émerger des idées pour y répondre. L'ensemble des acteur-ric-e-s concerné-e-s par la thématique ont piloté-e-s et participé-e-s. En avril 2023, la convention citoyenne a rendu leur travaux sur la fin de vie avec des propositions d'évolution de prise en soins et l'ouverture de l'accès à l'aide active à mourir.

## L'AIDE ACTIVE À MOURIR, DE QUOI PARLE T'ON ?

Actuellement, le cadre d'application de la fin de vie est celui de la Loi Clays-Leonetti de 2016. Cette aide active à mourir, discuté lors de cette convention est redéfinie :

- **Aide active à mourir** : est utilisée pour parler à la fois de l'euthanasie et du suicide assisté, selon les législations.
- **Le suicide assisté** : fait de prodiguer à une personne les moyens et l'environnement lui permettant de mettre fin à sa vie. La personne qui en fait la demande s'auto-administre la substance létale. C'est un tiers qui rend possible l'acte mais ne la pratique pas.
- **L'euthanasie** : correspondant à un tiers qui met délibérément fin à la vie d'une personne qui le demande. C'est ce même tiers qui pratique l'acte par l'administration de la substance létale.

Au terme des débats, la convention s'est positionnée majoritairement (75,6% des votants) en faveur de l'aide active à mourir.



S'accompagne à cette position la nécessité de mettre en place à la fois le suicide assisté et l'euthanasie dans la mesure où seuls, ils ne répondent pas à l'ensemble des situations rencontrées.

## ET LA SUITE ?

Le rapport publié s'appuie sur un constat global d'un dispositif de fin de vie dysfonctionnel. Différentes propositions ont pu être portées pour améliorer l'accompagnement de la fin de vie. Par exemple l'accompagnement à domicile pour renforcer l'accès au soins palliatifs à tou-te-s. Des améliorations de la formation et l'accompagnement des professionnel-le-s de santé sur les prises en charge des fins de vie. Enfin on retrouve un axe sur la formation initiale des professionnel-le-s de santé.

## Ces propositions ont pu être votées :

- créer un tronc commun universitaire en formation initiale
- inclure un stage en soins palliatifs au cours de la formation initiale
- communiquer et valoriser, auprès des étudiant-e-s, les unités de soins palliatifs et davantage les accueillir
- intégrer un cycle de formation sur les questions éthiques, la vie et la mort dans la formation initiale
- créer des parcours de formation certifiants / diplômants spécifiques en matière de soins palliatifs pour tou-te-s les professionnel-le-s de santé

Une proposition vise également à intégrer une formation et profession dédiée par la création d'une spécialisation d'Infirmière de Pratique Avancée en soins palliatifs.

Nous sommes étudiant-e-s en santé tou-te-s concerné-e-s par la fin de vie. Que ce soit lors de stages ou d'unités d'enseignement, pour se faire il semble essentiel d'avoir un apprentissage commun sur le sujet. Intégrer les évolutions de la thématique pour notre pratique, et ainsi, faire évoluer notre formation !

*Emma Peltais, Secrétaire Générale en charge de la Démocratie Étudiante, Malorie Dupont, Vice-Présidente en charge du Tutorat.*



# Le numérique en santé

Le numérique est partout, il est présent dans notre quotidien et est vite devenu indispensable ! Du smartphone à la montre connectée, il est source d'amélioration de notre qualité de vie. Mais aujourd'hui, comment influence-t-il notre santé ?



Une part importante du numérique en santé repose sur l'utilisation des données en santé.

## LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ, QU'EST CE QUE C'EST ?

Le numérique en santé se définit comme les technologies se développant pour aider à la prise en soins.

Plusieurs objectifs apparaissent :

- Faciliter le diagnostic ;
- Obtenir un véritable suivi personnalisé ;
- Mettre en place une politique de prévention adaptée ;

Tout cela au bénéfice des pratiques tant médicales que médico-sociales grâce à l'utilisation des outils de production, de transmission, de gestion et de partage d'informations numérisées. Bientôt intégré dans la formation socle infirmière, le numérique en santé prend une place importante dans la pratique professionnelle et révolutionne le soin de demain.



La télésanté s'appuie sur des technologies de plus en plus innovantes et des outils adaptés pour le numérique.

## LE NUMÉRIQUE DANS LA FORMATION

En septembre 2024, le numérique en santé sera officiellement intégré dans la formation, dans des unités d'enseignement déjà existantes. Ainsi, on retrouvera les thématiques suivantes :

- Les données de santé ;
- La cybersécurité en santé ;
- La communication en santé ;
- Les outils numériques en santé ;
- La télésanté ;

La formation sera évaluée sous forme de 2 ECTS dans des UE existantes sans ajouter d'ECTS supplémentaires.

## LES DONNÉES EN SANTÉ

Une part importante du numérique en santé repose sur l'utilisation des données en santé. Chaque fois qu'un-e patient-e interagit avec le système de santé, des données personnelles de santé sont produites. Ces données peuvent être l'âge ou le poids d'un-e patient-e ou même la couleur de son iris.

Ces données sont anonymisées et sécurisées dans le but d'être utilisées dans le cadre de la recherche médicale. Elles peuvent être automatiquement transmises vers la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) ou alors être utilisées dans le cadre de protocoles particuliers liés à une recherche ou une pathologie spécifique. Pour que cela soit possible, le-la patient-e devra signer un document attestant de son accord pour l'utilisation de ses données de santé.

Dans les années 2009-2010, un médicament utilisé comme coupe-faim fait polémique sur ses risques cardiovasculaires : le médiateur.

L'utilisation des données en santé de la CNAM a permis de mettre en lien la prise du médicament avec l'apparition de

réurgitations mitrales, confirmant ainsi les affirmations du Dr Irène Frachon sur la dangerosité de celui-ci.

## LA TÉLÉSANTÉ

Innovation massivement utilisée pendant la période de pandémie de la COVID-19, la télésanté (ou télé-médecine dans sa dimension médicale) permet à des patient-e-s résidant-e-s dans des territoires reculés, sans possibilités de se déplacer ou encore dans le cadre d'un suivi, de pouvoir avoir accès à un-e professionnel-le de santé. Elle permet d'envoyer des données de santé rapidement, d'avoir une consultation sans se déplacer ou encore de permettre à un-e infirmier-ère de suivre les paramètres vitaux de son-sa patient-e autant que nécessaire. Elle s'appuie sur des technologies de plus en plus innovantes et des outils adaptés pour le numérique.

## MON ESPACE SANTÉ

Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé. Il a vocation à devenir le carnet de santé numérique interactif de tou-te-s les assuré-e-s. Vous pouvez déposer et accéder à tous vos documents en lien avec votre santé comme vos résultats sanguins, vos comptes rendus de spécialistes et vos différentes vaccinations. Cet espace permet de centraliser l'ensemble des informations médicales et permet ainsi une meilleure prise en charge. Il est important de préciser que vous pouvez refuser d'y voir apparaître les documents que vous voulez garder privés.



Thomas Barre, Vice-Président en charge des Perspectives Professionnelles,  
Enzo Surrel, Trésorier en charge des partenariats.

# Le Séminaire National des Élu·e·s Étudiant·e·s

Un·e élu·e est un·e étudiant·e de n'importe quelles filières qui est élu·e par les étudiant·e·s de son université afin de porter la voix des étudiant·e·s dans les différents conseil de l'université.

Du 23 au 26 mars nous étions au Séminaire National des Élu·e·s Étudiant·e·s, organisé par la Fédération Campus Basse Normandie (FCBN) et la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE).

Durant ces 4 jours, les élu·e·s étudiant·e·s en sciences infirmières ont eu l'occasion de se réunir afin d'être formé·e·s sur les différentes thématiques telles que :

- Préparer un conseil d'administration ;
- Quel est le rôle d'un·e élu·e ? ;
- La gouvernance des universités ;
- Quels droits pour les étudiant·e·s de l'université ? ;

Ce fut des formations particulièrement riches pour nous, étudiant·e·s infirmier·ère·s qui avons le droit de vote à l'université seulement depuis 3 ans.

Nous avons pu assister à des tables rondes sur différentes thématiques exclusivement centrées sur les étudiant·e·s avec pour thème : "la vie étudiante un enjeu d'émancipation". Mme Dominique Marchand, Présidente du CNOUS (Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires), et Mr Adoui Lamri, Président de l'Université de Caen et membre de France Université ont pu interagir lors de ces échanges. Ce fut l'occasion pour la FNESE de rappeler que les ESI sont en marge des campus universitaires. Ainsi il paraît nécessaire de conventionner les différents services de l'université avec les établissements de formations afin

de permettre aux étudiant·e·s infirmier·ère·s de s'émanciper dans leur vie étudiante. Deux autres tables rondes sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à l'université et la place des élu·e·s étudiant·e·s dans les conseils, nous ont permis de réaffirmer nos positions.

A la fin du week-end, nous avons aussi pu assister à l'Assemblée Générale de la FAGE, l'occasion de faire un point sur l'activité des élu·e·s nationaux. Nous avons pu de nouveau échanger sur différentes thématiques d'actualités.

Ces 4 jours ont été particulièrement riches d'apprentissages, de rencontres, d'échanges d'expériences et d'expertises pour affiner notre rôle d'élu·e. Lors de ce SNEE, plus d'une dizaine d'ESI était présent·e·s. Nous leur avons posé quelques questions...



## Ilona Denis (ESI à Dijon)

**Qu'est ce que le SNEE t'a apporté en tant qu'ESI ?**

*Le SNEE m'a apporté une meilleure compréhension du réseau de la FAGE ainsi que la place de la FNESE et des ESI dans ce réseau. J'ai appris comment les choses se passent dans d'autres établissements et dans d'autres filières de formation. Les formations étaient intéressantes pour développer mes connaissances sur pleins de sujets liés à l'université et à la vie étudiante.*

**Quel est ton meilleur souvenir de l'évènement ?**

*Mon meilleur souvenir de l'évènement c'est la visite au mémorial de Caen, c'était impressionnant d'avoir le mémorial rien que pour nous et de regarder la projection dans la salle de cinéma, j'avais l'impression d'être VIP.*



## Jules Soulie (ESI et élu CFVU à Poitiers)

**Qu'est ce que le SNEE t'a apporté en tant qu'élú ?**

*Durant ces 4 jours de SNEE, j'ai pu être formé et assister à des tables rondes, ce qui m'a permis d'apprendre beaucoup. De part l'expertise des formateur·rice·s, les retours d'expérience de chacun·e et les rencontres que j'ai pu effectuer m'ont permis de grandir dans mon rôle d'élú. Je me sens maintenant prêt à participer aux différents conseils de l'université.*

**Quel est ton meilleur souvenir de l'évènement ?**

*Un de mes meilleurs souvenirs du SNEE a été lors de la plénière de fermeture. En effet, j'ai pu entendre différents discours de clôture vecteurs d'engagement. Ils m'ont donné envie de continuer à m'engager. J'ai aussi beaucoup aimé lorsque l'on a dansé tous ensemble dans l'amphithéâtre.*



Léonie Cousin, Vice-Présidente en charge de la Santé Publique,  
Emma Peltais, Secrétaire Générale en charge de la Démocratie Étudiante.

# Les Contrats d'Allocation Études, un faux dispositif miracle

Depuis quelques années de nouveaux dispositifs de financement apparaissent dans le paysage des aides sociales pour les étudiant·e·s en sciences infirmières : les Contrats d'Allocation Études (CAE). Ils permettent à un établissement de santé ou médico-social de financer une partie de votre formation en contrepartie d'un "engagement à servir".

## LES FAUSSES BONNES PROMESSES

Plusieurs modèles existent en France, soit l'ARS co-finance ce dispositif, soit il est directement à l'initiative des établissements de santé. Cette pluralité des modèles se ressent dans le contenu des contrats. En effet, la durée de financement peut varier, les étudiant·e·s peuvent se voir financer leur 2<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> année de formation. De même, la durée d'engagement diffère selon l'établissement signataire. Une majorité d'établissements demandent un engagement à exercer pour 18 mois mais elle peut aller jusqu'à deux fois la durée de financement, une différence notable qui est source d'inégalité tant pour les étudiant·e·s que pour les territoires.

La FNESI a détaillé ces vigilances quant aux dangers des contrats étudiants dans une contribution votée par son conseil d'administration en avril dernier.

Un cadrage national précisant la nature de cette allocation ainsi que les modalités de versement de ces dernières permettraient à terme de réduire ces inégalités et les disparités.

Cependant, il est important de rappeler que les étudiant·e·s ne doivent pas se sentir contraint de signer pour des raisons financières. **Les CAE ne sont pas un dispositif de lutte contre la précarité étudiante !** Au contraire promouvoir les CAE c'est favoriser la précarité car c'est fermer les yeux sur les autres aides sociales pour les étudiant·e·s.

Il est donc nécessaire de s'investir massivement dans **une refonte systémique des bourses pour les ESI** en intégrant les formations sanitaires et sociales aux bourses sur critères sociaux du CROUS (Centre Régional de Oeuvres Universitaires et Scolaires).

## LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

Ces contrats s'inscrivent dans une volonté de répondre à la fuite des professionnel·le·s de santé.

En effet, par cet engagement écrit, les structures sont alors assurées d'une présence de professionnel·le·s durant un temps défini par le contrat : une manière dissimulée de contraindre les professionnel·le·s. Dans la pratique c'est une mesure palliative qui ne remplace pas une vraie stratégie d'amélioration des conditions de travail des unités de soins.

Dans cette même logique, le ministre de la Santé et de la Prévention, a annoncé en janvier dernier aux soignant·e·s, durant ces vœux, son intention de régionaliser ces contrats. Le·la jeune professionnel·le se verra alors contraint·e d'exercer dans les

zones sous dotées en professionnel·le·s à la juste appréciation des régions. Une main d'œuvre exploitée et bon marché soumis à un système coercitif, c'est ce que le gouvernement veut mettre en place pour nous, professionnel·le·s de demain !

**Les CAE doivent donc s'inscrire dans un réel projet de l'étudiant·e sur la base du volontariat avec un vrai intérêt pour lui-elle** et non pas pour de fausses raisons, principalement liées à l'attrait financier de ce dispositif.

En parallèle, **il est donc indispensable d'avoir des actions concrètes de lutte contre la précarité étudiante** mais également une vraie politique d'investissement financier dans le système de santé.

*Côme Champion, Secrétaire Général Adjoint en charge des Affaires Sociales.*





## Stages annulés, procédures dégradées... Une formation en danger !

Aujourd'hui, le système de santé s'effondre, mettant en tension les différentes professions de santé à cause de la fermeture de lits, de la surcharge de travail, de l'augmentation du nombre de patients [...] causant un accès aux soins difficiles voir impossible. La profession infirmière, actrice centrale du système de soins, se retrouve face à des conditions de travail dégradées, un manque crucial de personnel, un manque de valorisation, une pression et une surcharge de travail constante. La profession et la formation connaissent actuellement des problématiques de fidélisation.

Selon le Ministre François Braun, plus de 20% des étudiant-e-s en sciences infirmières abandonnent leurs études à cause des conditions d'exercice mais aussi des conditions de formation regroupant entre autres, maltraitance en stage, harcèlement et discrimination, précarité financière, et dépassement de tâches.

Pour pallier ces problématiques, le **gouvernement souhaite accélérer le processus de diplomation afin d'augmenter le nombre de personnel sur le marché, au détriment de la formation**. Nous tendons vers une formation avec des acquis et des compétences vues au rabais, tout comme l'accompagnement et l'encadrement des étudiants, déjà en difficulté.

L'augmentation des quotas accentue les problématiques liées à la formation à cause des conditions de formation et de l'offre de stage en tension, générant un stress chez les étudiant-e-s. Plusieurs choses sont en cours de réflexion : 100% apprentissage, parcours spécifique ou encore accélération de la validation des acquis d'expérience (VAE).

Plus de 20% des étudiant-e-s en sciences infirmières abandonnent leurs études à cause des conditions d'exercice et de formation

## L'APPRENTISSAGE EN FORMATION INFIRMIÈRE D'AUJOURD'HUI

Il existe aujourd'hui, différents modes de réalisation de la formation socle infirmière. Cette dernière est caractérisée par l'alternance. En effet, il existe une alternance entre les enseignements théoriques à l'établissement de formation, et les enseignements pratiques (les stages) en milieu professionnel. Cette alternance a permis la création de la voie de l'apprentissage, qui se distingue de la voie universitaire classique de la formation. Il s'agit de suivre la formation en tant qu'apprenti-e-s, par la signature d'un contrat avec un établissement qui emploie l'étudiant-e.

Ainsi, celui-celle-ci est rémunéré-e par cet établissement, en contrepartie d'un engagement de l'étudiant-e au sein de ce dernier. Actuellement, lors de la signature d'un contrat d'apprentissage, l'étudiant-e obtient le titre "d'étudiant-e salarié-e". Cependant cette mesure peut être amenée à changer. Ainsi, il-elle perdrait l'accès aux droits et dispositifs étudiants. Parmi eux :

- les bourses ;
- les tarifs étudiant-e-s ;
- l'accès aux services de l'université et du réseau des œuvres (CROUS).



**Le statut d'apprenti, et par corrélation d'alternant, définit l'apprenti comme salarié à part entière de l'entreprise.** Lors de la signature du contrat, l'étudiant-e poursuit ses enseignements pratiques au sein de la structure dans laquelle il-elle est employé-e. Ainsi, cela réduit la diversité des lieux de stages. L'étudiant-e est alors contraint de réaliser ses stages au sein d'un même établissement. Aussi, des pratiques déviantes font leur apparition, à savoir une prise en compte de l'étudiant-e au sein des effectifs. Les étudiant-e-s sont régulièrement amené-e-s à faire "faisant fonction" pour un poste (AS/IDE) suivant les besoins du service.

**Le·la bénéficiaire du contrat d'apprentissage perçoit une rémunération mensuelle allant de 41 à 78% du SMIC.**

**Dans le cadre de la formation, certaines typologies de stages sont obligatoires à respecter et permettent la diversité des stages.** Ainsi, dans certains cas, les organismes employeurs doivent se contraindre de ne pas accueillir l'étudiant-e sur leur établissement si celui-ci ne permet pas de réaliser l'ensemble de ces typologies. C'est à l'établissement de formation, responsable de l'attribution des stages de veiller à ce que ces typologies soient respectées. L'étudiant-e dans le cadre de son parcours peut-être amené à réaliser des stages en dehors de son établissement employeur, pour assurer ces différentes typologies.

**Le modèle d'apprentissage actuel est présenté comme une réponse à la précarité étudiante des ESI en formation.** Le contrat d'apprentissage permet l'obtention du statut de salarié. En effet, le fait d'être en formation par apprentissage offre à l'étudiant-e une garantie financière à la fin du mois, car selon son âge, il touchera une somme prédéfinie chaque mois, de 41 à 78% du SMIC, qu'il soit en stage ou en cours. Cette rémunération est variable selon plusieurs critères : années d'études, âge, secteur de l'apprentissage.

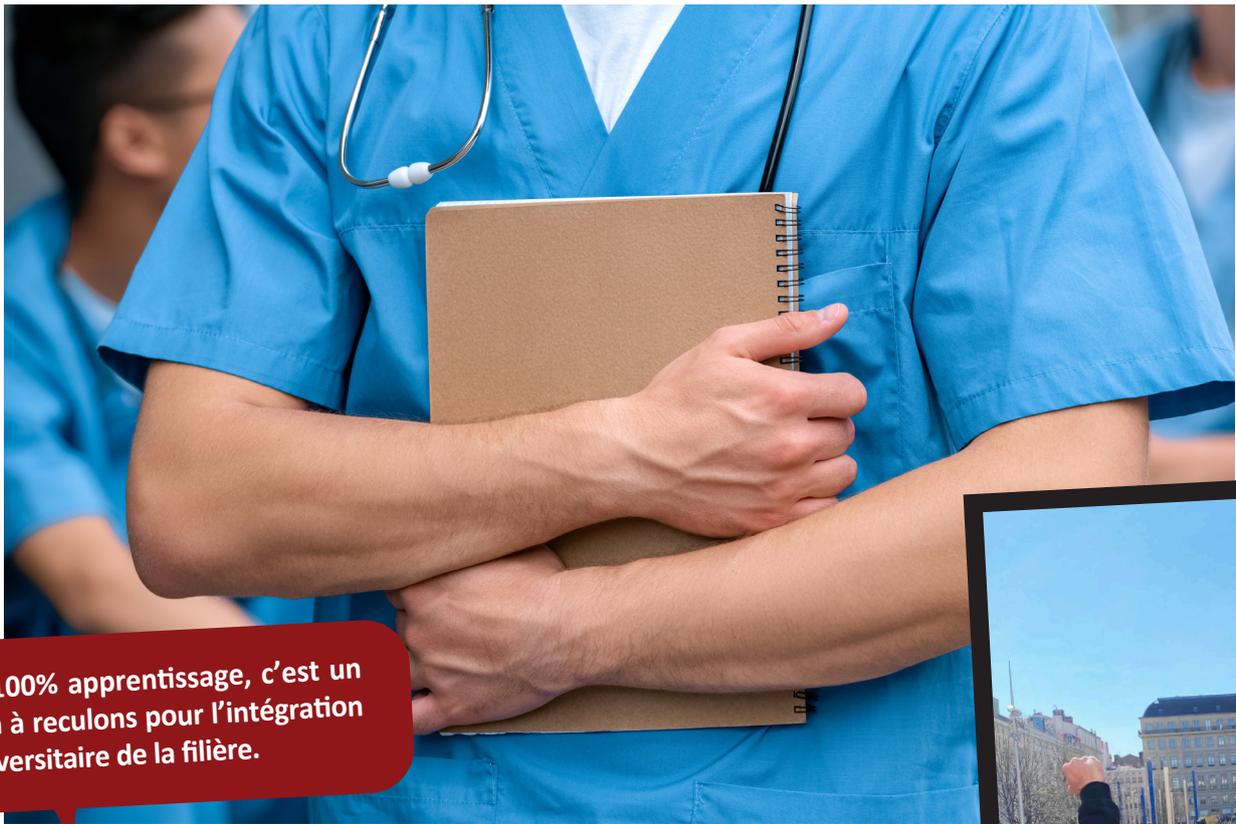


## VERS UNE DÉMOCRATISATION DE CETTE PRATIQUE ?

Lors de ces vœux pour l'année 2023, Le ministre de la santé Mr Braun à annoncé : "Libérer les voies d'accès à la profession", il a aussi annoncé qu'un appel à manifestation d'intérêt sera lancé au premier semestre pour permettre des formations réalisées à 100% en apprentissage. Par son nom "100% apprentissage" : on sous-entend un entrée en formation en tant qu'apprentis, jusqu'à la diplomation.

Dans son inscription au processus LMD (Licence-Master-Doctorat), l'universitarisation en 2009, et l'intégration universitaire qui poursuit : la mise en avant de l'apprentissage est un frein à la poursuite d'études. En sortant de la formation initiale par l'emploi, les étudiant-e-s perdent leurs droits à la poursuite d'études en formation initiale et s'inscrivent dans un processus de formation continue.

Dans le modèle d'apprentissage existant, et dans le modèle "100% apprentissage", la poursuite d'étude accessible en formation initiale n'est plus accessible. En effet l'étudiant-e, par la perte de son statut, et l'acquisition du statut salarié. Ainsi, le processus est précis, recruter des professionnel-le-s pour exercer, et ce, dès leurs études.



Le 100% apprentissage, c'est un bon à reculons pour l'intégration universitaire de la filière.

Le modèle d'apprentissage en 100%, définit qu'un-e futur-e ESI, avant d'entrer en formation, fait le choix de ne pas s'orienter vers une poursuite d'étude à l'issue des trois ans. Comment assurer une orientation efficace et un projet professionnel construit à un-e futur-e étudiant-e qui n'a pas encore démarré sa formation. S'il-elle souhaite s'orienter vers une poursuite d'étude, alors celui-celle-ci, avec l'obtention du grade licence y sera admissible mais le financement en formation continue n'est pas le même pour l'inscription en master, et sont aux frais de l'étudiant-e, ou de son employeur-euse s'il-elle souhaite le financer. De plus, avec l'engagement décrit au sein du contrat d'apprentissage, dans certains cas cette poursuite d'étude serait impossible.



## LES PARCOURS SPÉCIFIQUES ET LES VALIDATIONS DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE (VAE)

**Afin de former le plus rapidement possible des infirmier·ère·s l'idée d'un parcours spécifique se développe en parallèle de l'apprentissage.** D'après les dernières informations, les parcours spécifiques permettraient de former des infirmier·ère·s en seulement 2 ans grâce à la reconversion professionnelle des aide-soignant·e·s notamment. Ce parcours spécifique repose ainsi sur les VAE et la sélection des "meilleur·e·s aides-soignant·e·s" selon leurs employeurs.

Les VAE permettent ainsi aux professionnel·le·s ayant plus de 10 ans d'expérience dans un service, de valider automatiquement certaines compétences et enseignements dans l'enseignement supérieur. C'est une méthode accélérée de validation d'un diplôme grâce aux acquis de terrain sans passer par les enseignements théoriques liés à la diplomation.

Les VAE permettent aux professionnel·le·s ayant plus de 10 ans d'expérience dans un service, de valider des compétences dans l'enseignement supérieur.

Bien que la première année permette l'obtention de l'équivalence aide-soignant·e, la première année reste primordiale dans les études puisqu'elle permet de traiter les fondations de la formation et apporte les bases nécessaires aux années complexes à suivre. Il n'y a aucune réciprocité entre la formation aide-soignant·e et la première année : il n'y a pas d'équivalence en ECTS, la quantité et la thématique de stage sont totalement différentes (ils sont orientés infirmier et non pas aide-soignant), les enseignements sont différents, etc. C'est former des infirmier·ère·s au rabais en les mettant en danger et par conséquent, avoir un impact négatif sur la prise en charge des patient·e·s par manque de qualification des soignant·e·s.

De plus, l'obtention du diplôme d'État permet la délivrance d'un grade licence si nous réalisons trois années d'études. Ce serait une perte de cette double diplomation et une perte des avantages évoqués plus haut. La VAE arrive également pour les différentes spécialités, notamment les IBODE (Infirmier·ère·s de Bloc Opératoire) et les IPA (Infirmier·ère·s en Pratique Avancée). Une VAE basée seulement sur les acquis d'expérience et non sur une reconnaissance académique, balayant d'un revers les professionnel·le·s en exercice et leurs compétences.



## ATTENDUS DES ÉTUDIANT·E·S ET DES PROFESSIONNEL·LE·S

**Le 100% apprentissage, les parcours spécifiques et les VAE ne répondent pas aux attentes du terrain et des étudiant·e·s. Dans tous les cas, la formation se voit dégradée.** C'est un bond en arrière que de perdre les avancées de l'intégration universitaire et de la montée en compétences des infirmier·ère·s via les poursuites d'études par exemple. Nous allons tout droit vers une perte d'expertise de la profession, mettant en danger les patients. Raboter la formation socle et les formations spécialisées ne fait qu'accroître le mal-être des professionnel·le·s en les mettant en danger au quotidien. Il faut revoir la formation socle et les conditions de travail pour trouver la véritable solution aux problèmes actuels.

**Il faut accentuer la valorisation de la formation et de la profession, ainsi que la reconnaissance du travail des infirmier·ère·s.** Actuellement, une seule mission semble prometteuse pour l'avenir de la formation. Il s'agit de la Mission d'Intégration Universitaire dirigée par Christine Ammirati. La FNESI et les étudiant·e·s attendent beaucoup de cette mission et veilleront à sa bonne réalisation.

La FNESI demande depuis longtemps une réingénierie du référentiel de formation en poussant encore plus loin l'intégration universitaire, une mise en place de tutorat au sein de la formation mais aussi au sein des stages grâce à une formation des soignant·e·s volontaires et une reconnaissance de ces dernier·ère·s.

Manon Morel, Présidente,  
Kevin Brige, Attaché presse en charge de l'Enseignement Supérieur.



Tu as une question sur  
Envoie-nous un mail à

appelle le 0  
du lundi au vendredi

Tu peux aussi  
via nos réseaux



Tous les dimanches à 10h, la C  
un Tiktok pour t'infor

tes droits étudiants ?

[vosdroits@fnesi.org](mailto:vosdroits@fnesi.org)

U

1.40.33.70.78

di de 9h30 à 19h30

si nous suivre

aux sociaux :

fnesi 

si.org

ESI

Commission Défense des Droits publique  
rmer sur tes droits étudiants

Les étudiant·e-s en sciences infirmières manifestant pour leurs conditions de formation en 2020

# L'augmentation des quotas en IFSI une fausse bonne idée



Aujourd'hui les conditions de formation des étudiant·e-s en sciences infirmières sont alarmantes ! La FNEI alerte depuis 23 ans sur ces conditions de formation qui se dégradent. L'augmentation des quotas mise en place depuis 2020 majore les problématiques déjà existantes telles que le manque d'encadrement, la diversité d'exercices dans le parcours des étudiant·e-s, le manque de terrains de stage, ...

## L'AUGMENTATION DES QUOTAS

Pour répondre au manque de soignant·e-s et notamment d'infirmier·ère-s en France, il a été décidé lors du ségur de la santé qu'à partir de la rentrée universitaire de 2020, les quotas dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers augmenteraient de manière progressive pendant deux ans, à raison de 20%.

Depuis 2020, 11 IFSI ont ouvert leurs portes.

Malheureusement, les moyens alloués par le gouvernement sont insuffisants, et les conséquences pour les étudiant·e-s sont désastreuses !

Le Président de la République a annoncé, pendant ces vœux, qu'il souhaitait poursuivre cette augmentation.

## MOINS DE PROFESSIONNEL·LE-S POUR ENCADRER PLUS D'ÉTUDIANT·E-S

On observe une diminution des professionnel·le-s en activité et une augmentation des étudiant·e-s en formation.

Les IDE se retrouvent avec plusieurs étudiant·e-s à encadrer. Cette situation n'est en aucun cas optimale tant pour le développement des compétences de l'étudiant·e que pour le-la professionnel·le de santé qui l'encadre et qui plus est, est responsable de lui-elle mais du-de la patient·e également.

Nous pourrions envisager qu'un temps serait dégagé aux IDE encadrant·e-s afin d'accompagner ces futur·e-s professionnel·le-s de santé. Et bien non, en plus de la tension que subissent les professionnel·le-s de santé actuel·le-s, et les effectifs réduits qui n'est pas un constat d'aujourd'hui, il-elle-s doivent trouver le temps de former leurs futur·e-s collègues.

Cette situation impact directement le processus d'apprentissage des ESI d'aujourd'hui mais surtout la qualité de prise en soin des patient·e-s de demain !

## ET DANS LES IFSI ?

Plus d'étudiant·e-s cela vaut également pour l'intérieur des Instituts de Formation en Soins Infirmiers où les capacités d'accueil n'ont pas été ajustées. Mais où vont les étudiant·e-s dans ces locaux inadaptés ? Ces étudiant·e-s se retrouvent par terre ! On constate que des étudiant·e-s sont assis sur les marches dans des amphithéâtres afin de suivre leur formation théorique. Dans des IFSI où les amphithéâtre sont inexistant, certain·e-s étudiant·e-s partagent des tables...aux fond des salles...quand les chaises suffisent... Les formateur·rice-s des établissements ne voient pas leur nombre augmenter ! Dans le cadre du-de la référent·e pédagogique, cela augmente donc le nombre d'étudiant·e-s à accompagner. Diminuant la qualité de l'accompagnement de ces derniers, avec déjà à l'origine, peu de moyens alloués.

Des conditions de mise en stage dégradées voient le jour dans les IFSI : stages non encadrés par des infirmier·ère-s (avec des ergothérapeutes, kinésithérapeutes, pharmacien·ne-s, ...), stages décalés sur la période d'été. Nous savons que de nombreux étudiant·e-s sont obligé·e-s de travailler l'été pour subvenir à leurs besoins, cette situation est une menace supplémentaire pour la précarité des étudiant·e-s. Ces situations intenable impactent directement la qualité de formation des ESI et ne font qu'accroître l'anxiété de ces dernier·ère-s. Il n'est plus possible de tolérer ces situations plus longtemps !

Pauline Bourdin, Vice-Présidente en charge de la Défense des Droits,  
Erwan Duchet, Vice-Président Général en charge de la Formation.



Les administrateur·rice-s de la FNEI montrent leur mécontentement des conditions de formation lors d'un conseil d'administration

# Culture et sport en santé

Tou-te-s étudiant-e-s en sciences infirmières a déjà entendu lors de cours théoriques cette définition de la santé par l'OMS : *"la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité"*. Mais comment pouvons-nous faire pour tendre vers celui-ci ? Les pratiques physiques et culturelles montrent de nombreux bienfaits sur ces différents aspects.

## LE SPORT EN SANTÉ

En tant qu'ESI, nous sommes inscrit-e-s dans une formation qui nécessite un certain rythme et une certaine exigence en terme de travail personnel qui ne laisse pas la place ou très peu à des activités à côté. Nous apprenons à prendre soin des autres et de leur santé, apprenons donc à prendre soin de nous-même, et de notre santé !

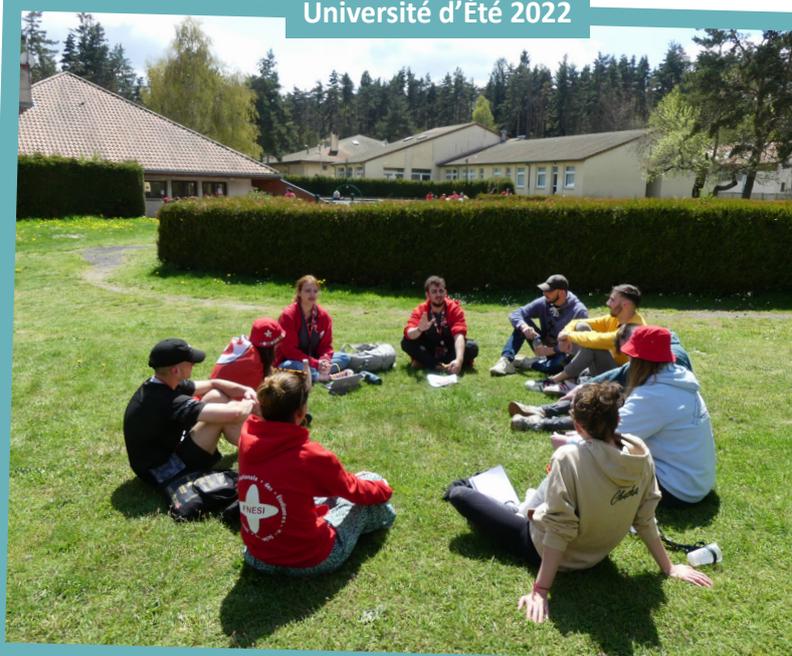
Dans notre formation, nous connaissons tou-te-s l'importance de la pratique physique en matière de prévention. On peut notamment évoquer la prévention sur un plan physique comme pour les maladies cardiovasculaires, l'obésité, le diabète, et des troubles du sommeil. Mais on peut également retrouver de la prévention sur des plans psychologiques et sociaux en lien avec le stress, l'anxiété,

l'estime de soi et la dépression. De ce fait, il est recommandé de pratiquer une activité physique au moins pendant 150 minutes par semaine.

Il n'est pas évident de positionner ces 150 minutes de sport dans son emploi du temps, mais il vous est possible d'adapter votre quotidien, plutôt que de le changer complètement. Vous pouvez notamment privilégier les transports actifs, comme la marche à pied, le vélo, la trottinette, et bien d'autres.

Vous pouvez également faire appel au Service Universitaire de Pratiques Physiques et Sportive (SUAPS) de votre université. Celui-ci vous propose des créneaux de sport gratuits toutes les semaines.

Université d'Été 2022



Les pratiques physiques et culturelles apportent de nombreux bienfaits. Apprenons à prendre soin de nous-même, et de notre santé !

## LA CULTURE DANS LA SANTÉ

Même s'ils sont moins connus, il existe aussi des bienfaits à la pratique culturelle. En effet, la pratique culturelle : lecture, cinéma, musée, théâtre, permet d'améliorer le sommeil, et ainsi la concentration lors de cours théoriques, voire même en stage, vous aidant ainsi dans votre formation.

La culture peut aussi avoir ces bienfaits dans le cadre du soin, notamment dans le cadre d'un-e patient-e atteint-e de troubles neurocognitifs, l'activité culturelle est un excellent moyen de stimuler ses fonctions cognitives.

En restant dans la prise en soins, orientons-nous maintenant sur la douleur, car oui, l'activité culturelle peut avoir des propriétés antalgiques. Dans une prise en soin non spécifique, le respect de la culture du-de la patient-e reste essentiel afin d'instaurer une relation de confiance entre le-la soignant-e et le-la soigné-e.

Pour cela il faut prendre en compte les facteurs d'ordres technologiques, religieux, philosophiques, familiaux, sociaux, politiques, légaux, économiques, éducationnels et relatifs au mode de vie et aux valeurs culturelles.

Kylian Gatel-Hareau, Vice-Président en charge de la Communication Culturelle.



Université d'Été 2022

# L'ACOEEN

## L'association colombienne des étudiant·e·s en soins infirmiers



La profession infirmière est une profession qui, au fil des années, ne cesse d'évoluer à travers un élargissement de compétences toujours plus important pour répondre aux besoins d'une population grandissante. Outre la formation universitaire, les étudiant·e·s en sciences infirmières ont également la possibilité de participer à des activités extra-curriculaires qui renforcent leur développement professionnel et contribuent à l'amélioration de la profession en Colombie. L'une des organisations qui se distingue à cet égard est l'association colombienne des étudiant·e·s en soins infirmiers : ACOEEN (Asociación Colombiana Estudiantil de Enfermería).

L'association colombienne des étudiant·e·s en soins infirmiers (ACOEEN) est une association d'étudiant·e·s qui se consacre à la représentation, à la formation et au développement des ESI en Colombie.

Par l'intermédiaire de ses propres comités et de comités régionaux, elle encourage la participation active des étudiant·e·s à la prise de décision, à l'actualisation académique et scientifique, à la défense de leurs droits et avantages, au renforcement du leadership et de la responsabilité sociale en travaillant collectivement au quotidien à la construction d'une profession infirmière digne, reconnue comme une base fondamentale de la santé, tant en Colombie, que dans le monde.

Cette association espère être reconnue au niveau national et international, comme une organisation étudiante leader dans la projection de la discipline professionnelle dans les domaines de la recherche, d'assistance et d'éducation de la communauté et de la gestion. Elle préconise l'analyse critique des réglementations et des réformes juridiques des différents domaines affectant les compétences des infirmier·ère·s en promouvant, en représentant et en contribuant à la formation des professionnel·le·s en fonction des besoins sociétaux.

La FNESI et l'ACOEEN ont eu l'occasion d'avoir des échanges en visioconférences pour parler de leurs travaux respectifs ainsi que des conditions de formation qui doivent être revues dans chacun de nos deux pays.

*Nursing is a profession that over the years has stood out for its commitment and dedication to the health care of the population. In addition to academic training, nursing students also have the opportunity to get involved in extracurricular activities that strengthen their professional development and contribute to the improvement of the profession in Colombia. One of the organizations that stands out in this sense is the Colombian Nursing Student Association (ACOEEN; acronym of Asociación Colombiana Estudiantil de Enfermería).*

*The Colombian Association of Nursing Students (ACOEEN) is a student association committed to the representation, training and development of nursing students in Colombia. Through its committees and regional committees, it promotes the active participation of students in decision-making, academic and scientific updating, the defense of their rights and benefits, the strengthening of leadership and social responsibility, working collectively on a daily basis, in the construction of a dignified nursing practice, recognized as a fundamental basis of health both in Colombia and in the world.*

*This association expects to be recognized nationally and internationally as a leading student organization in the projection of the professional discipline in the fields of research, assistance, education, community and management, advocating for the critical analysis of regulations and legal reforms of the different areas affecting the skills of nursing, promoting, representing and contributing to the training of professionals according to the needs of society.*

*The FNESI and the ACOEEN had the opportunity to have exchanges during videoconferences to talk about their respective work, as well as the study conditions that need to be reviewed in both countries.*

Ana Sofía URIBE CERVANTES, Présidente de l'ACOEEN,  
 Juan Sebastian OSPINA LUENGAS, Coordinateur des Affaires Internationales de l'ACOEEN,  
 Ewin VOLTZENLOGEL, Vice-Président en charge des Affaires Internationales et de la Transition Écologique à la FNESI.

# Adecco Medical

CDI - CDD - CDI Intérimaire - Intérim - Vacation - Apprentissage

## Faites le plein d'expériences !

... et le choix de votre planning, contrat, service, mobilité

En France et en Outre-mer, Adecco Medical accompagne le développement de votre carrière grâce à :



la formation



des missions variées  
en lien avec vos envies



un suivi régulier de vos  
attentes professionnelles



[adeccomedical.fr](http://adeccomedical.fr)

0 800 007 006 Service & appel gratuits

24<sup>h</sup>/24  
et 7jrs/7

# La formation des infirmier·ère·s puériculteur·rice·s, grande oubliée de l'intégration universitaire

## UN RÉFÉRENTIEL DATANT DU 12 SEPTEMBRE 1990

La formation actuelle des infirmier·ère·s puériculteur·rice·s va fêter son 33<sup>ème</sup> anniversaire cette année ! Cette spécialité infirmière, centrée sur l'enfant et l'adolescent·e, est accessible en formation initiale et en formation continue. Elle se déroule toujours sous concours, dont le tarif est variable selon l'établissement de formation. À cela, s'ajoutent ensuite les frais d'inscription définis par l'établissement. La formation tourne autour du développement de la "capacité à" et non autour des compétences comme la formation socle.

## L'UNIVERSITARISATION DES FORMATION

En 2009, la formation infirmière emboîte le pas de l'université par l'universitarisation de la formation socle, puis c'est le tour de la formation des infirmier·ère·s anesthésistes en 2012, ensuite c'est la création des infirmier·ère·s en pratique avancée en 2018 et enfin, voit le jour la réingénierie de la formation des infirmier·ère·s de bloc opératoire en 2022. La formation des puériculteur·rice·s reste sur le banc de touche à ce jour dans un cursus non-universitaire permettant l'obtention d'un diplôme unique : le Diplôme d'État Puériculteur·rice. Cela signifie que la formation actuelle dure 12 mois et n'octroie pas de grade master comme les IPA/IADE/IBODE.

## VERS LA RÉINGÉNIERIE DE LA FORMATION

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'avoir autant de disparité dans nos études en sciences infirmières ! Nous portons la réingénierie de la formation auprès du Ministère de la Santé et de la Prévention ainsi qu'auprès du Ministère



de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Celle-ci est possible en tendant vers un master sur deux années, une diplomation universitaire, une montée en compétence comprenant une valorisation de leur expertise et ainsi une ouverture vers la recherche.

**La FNEI demande le passage des études en 2 ans (24 mois de formation) pour l'obtention d'un diplôme national de master ainsi qu'une réingénierie du cursus afin d'actualiser les compétences !**

## DES AVANCÉES EN RETARD !

Les droits sociaux acquis, comme la franchise d'absence par exemple, ne s'appliquent pas à la formation puéricultrice ! Les étudiant·e·s puériculteur·rice·s ne disposent pas des indemnités de stages et de transports. Etant donné que la formation n'est toujours pas reconnue comme universitaire, l'ensemble des services sociaux (logement, bourse, restauration) liés à l'université n'est pas disponible !

La formation comporte un volume horaire de 39h hebdomadaire en moyenne, ce qui ne permet pas de pouvoir travailler pour financer ses études. Ainsi, de nombreux·ses étudiant·e·s sont obligé·e·s de contracter des crédits bancaires pour subvenir à leurs besoins.

**La FNEI souhaite un élargissement de la franchise d'absence à 20% sur l'ensemble de la formation, non récupérables.**

## MISSION UNIVERSITARISATION : VERS L'INTÉGRATION UNIVERSITAIRE

Cette année, une mission interministérielle a été mise en place pour procéder à l'intégration universitaire des professions paramédicales. Au programme : infirmier·ère en soins généraux, masseur·kinésithérapeute, sage-femme [...] et infirmier·ère puériculteur·rice ! Cette mission a donc pour but de revisiter les différentes formations pour procéder à une intégration pleine et entière via la refonte des blocs de compétences. Sortir d'un sillon de formation et permettre une transversalité et une mutualisation des enseignements, un transfert de la formation à l'université avec la délivrance du diplôme par cette dernière, etc. Différent·e·s acteur·rice·s des formations sont présent·e·s autour de la table de travail comme les représentant·e·s des Ministères de la Santé et de la Prévention, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les représentant·e·s des régions, de l'université, des hôpitaux, et des étudiant·e·s !

La FNEI siège dans cette commission afin de représenter nos étudiant·e·s et les étudiant·e·s paramédicaux aux côtés de la FAGE. Pour l'heure, aucun calendrier n'a été dessiné mais l'universitarisation arrive pour la formation des puériculteur·rice·s de demain !

*Thomas Barre, Vice-Président en charge des Perspectives Professionnelles,  
Kevin Brige, Attaché de Presse en charge de l'Enseignement Supérieur.*

# Quizz sur l'Innovation Sociale



D'après le CSESS (Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire) : "L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers." Pour cette édition du Sérum, nous vous proposons un petit quizz sur l'Innovation Sociale et ses projets au sein du réseau FNESI. Etes-vous incollables ?

**1/ Quel partenariat FNESI répond à la problématique de la précarité menstruelle ?**

- A. Festi Print
- B. Marguerite and Cie
- C. MACSF
- D. Staffsanté

**2/ Quel projet FNESI répond à la problématique de la précarité alimentaire ?**

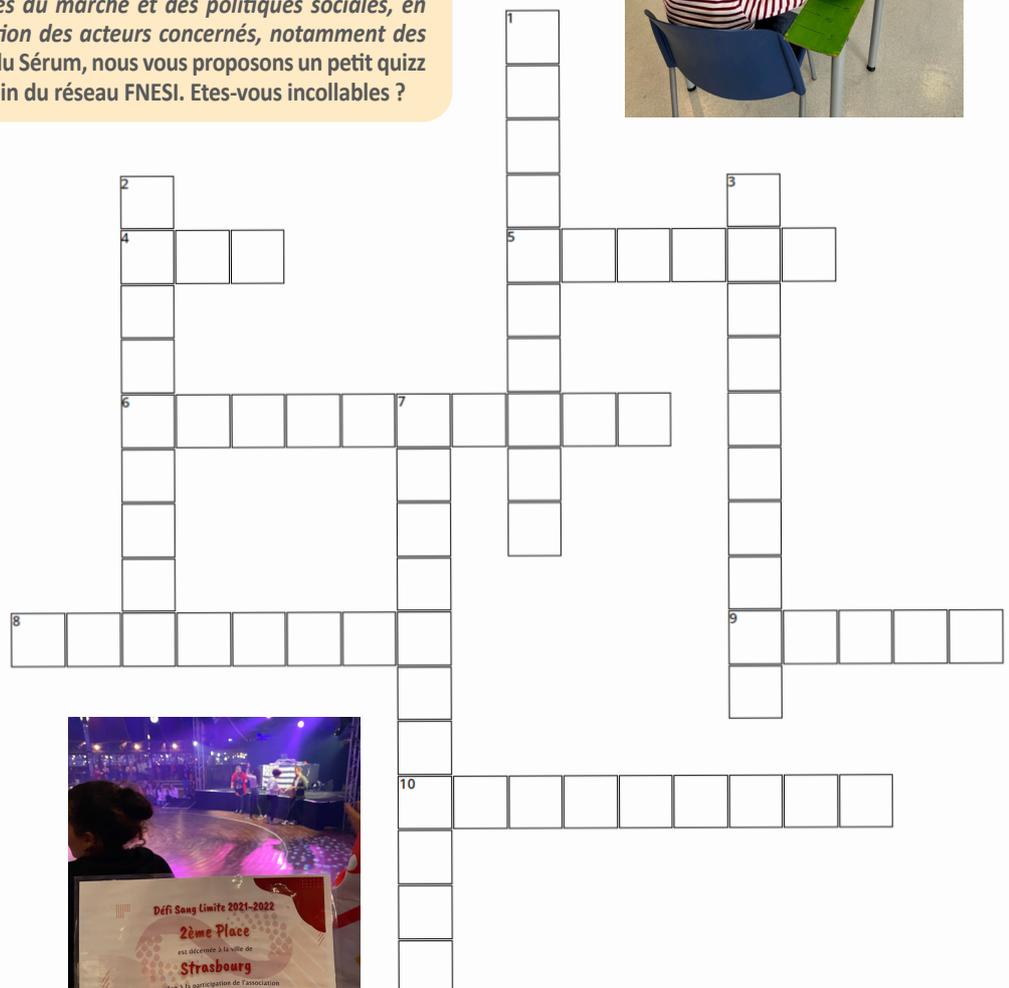
- A. Le Panier Aubergine
- B. Le Défi Sang Limite
- C. Le Challenge Transition Écologique
- D. Les labels

**3/ Quel est le but premier de l'Hôpital des Nounours ?**

- A. Récolter des ours en peluche pour les enfants hospitalisé-e-s
- B. Récolter de l'argent afin de le reverser aux enfants hospitalisé-e-s
- C. Dédramatiser le milieu hospitalier auprès des jeunes enfants
- D. Sauver les peluches d'une extinction planétaire

**4/ Pour mettre en place un projet d'Innovation Sociale dans mon association locale, il faut principalement :**

- A. Une énorme trésorerie
- B. Des idées et de la motivation
- C. Une bonne entente avec la direction de mon établissement de formation
- D. Identifier un besoin des ESI



## Mots mêlés

1. Maladies pour lesquelles le Téléthon est consacré
2. Objectif de l'argent récolté lors du SIDACTION
3. Ancienne reine française luttant aujourd'hui contre la précarité menstruelle
4. Garante de la gestion des poches de sang post-collecte, elle organise la récolte des produits sanguin auprès de la population
5. Épicerie sociale et solidaire de la Fédération des Associations Générales Etudiantes.
6. Étape essentielle à réaliser à la fin d'un projet d'Innovation Sociale
7. Près de 20% des étudiant·e-s sont touché·e-s par cette précarité
8. Thématique abordée lors d'une semaine ou journée organisée par les associations en lien avec un projet FNESI
9. Nombre de vies sauvées avec un don du sang
10. Légume originaire du continent indien très prisé à la FNESI

## Les réponses sont disponibles sur [www.fnesi.org](http://www.fnesi.org) !

Si cette thématique t'intéresse ou que tu souhaites en savoir plus sur les différents projets nommés ci-dessus, nous t'invitons à nous suivre sur nos réseaux sociaux ou encore à nous contacter via [is@fnesi.org](mailto:is@fnesi.org) ! Il y a également plein d'informations disponibles sur ces différents projets sur notre site internet : [www.fnesi.org](http://www.fnesi.org)

Clément Watbled, Vice-Président en charge de l'Innovation Sociale,  
Albane Robin, Vice-Présidente en charge de la Communication et des Publications.

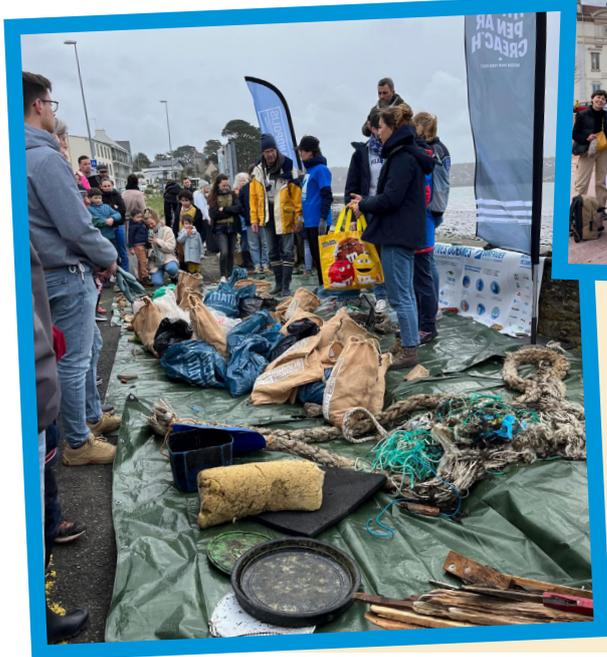
# Retour sur la journée de la Clean Walk Nationale

## IDÉES DU PROJET

Reprenons ce beau projet à sa genèse : à la fin de l'année 2022, des associations du réseau de la FNESE ont commencé à imaginer un projet. Se coordonner et travailler ensemble pour organiser une **Journée Nationale de Clean Walk** à travers la France. Dès lors et pendant plusieurs mois, les associations référentes ont réfléchi au projet, se sont renseignées auprès des associations spécialisées en transition écologique proches de chez elles pour organiser le meilleur évènement possible, autant pour les étudiant-e-s que pour l'environnement !



Merci aux associations pour leur travail et leur retour riche !  
#ESIONNETTOYAITLAPLANETE



## Retours des ESI

*"À Brest, l'AsEBSI s'est unie à Océanopolis et à d'autres associations [PANS'ESI & CESIR] de protection des territoires marins afin de nettoyer nos plages. Ce ne sont pas moins de 350 personnes, de tous les âges, petit-e-s et grand-e-s, qui ont participé à cette fameuse journée de nettoyage de plage pour un total de plus de 300 kg de déchets recueillis en 2h."*<sup>1</sup>

*"À Dax nous étions 8 étudiant-e-s mais très motivé-e-s ! Nous avons organisé la récolte des déchets avec le dirigeant de La Maison de la Barthe, un établissement qui se situe au cœur d'un dispositif de mise en valeur de la zone naturelle du bois de Boulogne de Dax. C'est donc cette zone que nous avons nettoyée. [...] Nous sommes donc ravis d'avoir participé à ce mouvement écologique national pour sensibiliser nos étudiant-e-s à la préservation de notre environnement."*<sup>2</sup>



La CSTE (Commission Spécialisée Transition Écologique) de la FNESE, a pu publier une Fiche Technique pour accompagner les associations dans l'organisation de la journée, et leur donner les grandes étapes à suivre.

## LIEUX IMPACTÉS

Les lieux impactés sont divers et variés, en fonction des villes où les clean walk ont eu lieu. Par exemple, dans la région Bretagne, l'AsEBSI et CAPSIDE se sont rendus sur une plage à Brest pour ramasser les déchets qui jonchaient le littoral.

Dans d'autres villes comme Dax, ce sont des parcs ou des bois qui ont été nettoyés par le RESID, avec l'aide d'autres associations, ou juste entre étudiant-e-s. Idem à Dijon avec la CESID. PROJ'EIDE eux ont nettoyé les places publiques du Mans et ont pu ramasser plus de **175kg de déchets**. Ils ont été accompagnés de l'association "Qui nettoie si ce n'est toi ?". A Reims la CREI s'est mobilisée pour nettoyer un parc pendant l'après-midi, tout comme Grenoble avec l'ADESIGr qui a fini sa Clean Walk avec un quizz sur l'environnement. Ce ne sont pas moins de 27 associations du réseau qui se sont mobilisées sans compter les associations spécialisées dans l'écologie.

## LES RÉCOLTES

Nous avons pu, via des retours de certaines associations, avoir une idée du nombre de kilos ramassés par les étudiant-e-s tout au long de la journée ! Sur la plage à Brest ça n'est pas moins de **300kg** qui ont été ramassés, au Mans on compte plus de **175kg** ramassés et à Lyon en plus de quelques déchets, il y avait aussi **6600 mégots**. Des collectes impressionnantes !

*Ewin Voltzenlogel, Vice-Président en charge des Affaires Internationales et de la Transition Écologique, et Lisa Rocher, Vice-Présidente en charge du Réseau.*

**Google Workspace, ça vous dit quelque chose ?** Suite peut être plus ? Google Workspace (ex Gsuite) est la version professionnelle améliorée de Gmail grâce à un domaine. "Google Workspace intègre tous les outils dont vous et votre équipe avez besoin pour travailler efficacement, regroupés au même endroit, y compris une adresse e-mail professionnelle @votreentreprise."



Nous pouvons comparer le domaine à une grosse maison. C'est le fondement de cet outil collaboratif. C'est lui qui va permettre de tout mettre en lien, créer des adresses mails toutes reliées ensemble (mais tout de même indépendantes), ... Votre nom de domaine sera celui de votre association. Vos nouvelles adresses seront donc **nom.prenom@nomdelasso.com** (ex : info@fnesi.org). Prévu pour les entreprises et les établissements scolaires de manière relativement couteuse ; une version "non profit" existe pour les associations, **accessible à seulement 10€ environ par an (pour payer le prix du domaine)**.

#### ALORS QUELS INTÉRÊTS POUR LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES ?

Cette version de google est un ensemble d'applications pour un travail plus organisé, plus rapide et en collaboration avec son équipe. Vous pouvez retrouver le Drive, Gmeet, Agenda, Gmail, Gdoc, Gslides, Gsheet.... mais en version améliorée avec, en autres, des paramètres exclusifs, un espace

de stockage nettement supérieur à la version classique. Le tout est relié au même domaine et donc accessible à tous les membres de l'organisation. Ça a l'air sympa non ?

Plus concrètement : chaque membre de votre bureau pourra avoir son propre accès à un compte Google, avoir sa propre boîte mail tout en ayant accès au drive commun du bureau. Finir de se partager une boîte mail à 15 personnes, finit la perte d'information !

#### QUELS SONT LES AVANTAGES ?

→ Ce sera plus professionnel et plus pérenne pour les futurs mandats.

→ Les données seront toujours stockées au même endroit et récupérables à tout moment.

#### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Grâce à une console d'administration où de multiples actions sont possibles :

- **création d'autant de compte qu'on le souhaite :** prenom.nom@nomdelasso.com

- **création de groupes :** adresse de pôle par ex, des mailings ... ex : bureau@monasso.com. L'avantage ? Vous pouvez créer une adresse mail de pôle pérenne, où tous les membres de ce pôle là pourront recevoir les mails, car seront rattachés à cet alias ci. C'est bien plus pratique, pour envoyer un mail à plusieurs destinataires.

Ex : pour le pôle secrétariat, une adresse mail : **secretariat@nomdelasso.com** MAIS 3 personnes recevront les mails envoyés grâce au groupe et au système de partage.

- **paramètre de sécurité et partage**

La FNEFI a écrit une Fiche Technique sur cette extension, ainsi qu'une explication pour vous aider à mettre en place Google Workspace dans vos assos ! N'hésitez pas à contacter **sg@fnesi.org** pour de plus amples informations.

*Emma Peltais, Secrétaire Générale en charge de la Démocratie Étudiante.*



## . MASTER Droit et Gestion de la Santé

(Formation initiale ou en **alternance**)  
Direction d'établissements sanitaires  
et médico-sociaux

## . Licence Professionnelle TIM

(Formation par alternance)  
Technicien de l'Information Médicale



# Soigner le corps par vos compétences... et l'esprit par vos connaissances...

Senes Solutions est née en 2014 et conçoit, commercialise et distribue des solutions innovantes en nutrition médicale. Depuis des années, nous considérons la nutrition comme un moyen d'ériger sa santé et comme la pierre angulaire d'un projet d'établissement sanitaire ou médico-social. Au fil des années, nos expertises en nutrition, en alimentation et en restauration se sont affûtées et densifiées et nous ont permis d'intégrer des Programmes de Recherche & Développement en France et en Europe.



*L'alimentation, à laquelle les individus sont exposés tout au long de leur vie, fait partie des facteurs sur lesquels il est possible d'agir pour prévenir certains troubles (chroniques, psychiques, etc...).*

La santé se dépréciant lors d'apports nutritionnels déficitaires et face à un bilan alarmant de l'état de nutrition des personnes fragiles dans les établissements de santé, les enjeux sont donc majeurs.

En effet, nous n'alimentons pas que notre corps, nous permettons également à notre esprit de se nourrir et ainsi lui apporter toute la connaissance suffisante pour son bien-être. L'alimentation, à laquelle les individus sont exposés tout au long de leur vie, fait partie des facteurs sur lesquels il est possible d'agir pour prévenir certains troubles (chroniques, psychiques, etc...).

**Créer et Innover doivent, en nutrition médicale, passer par la transmission car la formation vise à acquérir de nouvelles compétences métier, ou à adapter les existantes.** Votre formation, dans un objectif d'optimisation, d'adaptation, devrait vous permettre de monter en compétences en Nutrition sans devenir ou remplacer le service diététique de l'établissement où vous œuvrez.

*Votre rôle est tellement précieux dans cette société superficielle où la fragilité doit être dissimulée...*

Votre rôle est tellement précieux dans cette société superficielle où la fragilité doit être dissimulée... Votre future fonction doit rendre efficient et encore plus intelligent les processus de fonctionnement. Un jour, l'aliment redeviendra le vecteur d'une meilleure santé et ce sera entre autres grâce à vous...

Alors, Luttons pour une nutrition intelligente afin d'apporter de l'efficacité dans cette chaîne d'expertise (Médecins,

**« Que ton alimentation soit ta première médecine »**

*Hippocrate*

Infirmier·ère-s, Aides-Soignant·e-s, Nutritionnistes, cuisinier·ère-s, etc...) en permettant de diminuer le gaspillage alimentaire, de diminuer les coûts de prise en charge de soin qui sont et seront de plus en plus conséquents.

De nombreux travaux scientifiques suggèrent que certains nutriments tels que les polyphénols, les acides gras oméga 3, certaines vitamines et minéraux ont un rôle bénéfique dans la prévention du déclin cognitif par exemple. Cependant, la combinaison optimale des nutriments ainsi que tous les mécanismes d'action associés à cette prévention restent à ce jour méconnus.

Toutefois, pour augmenter son efficacité et permettre d'agir en amont de l'apparition des symptômes de ces pathologies, les moyens de prévention nutritionnelle doivent intervenir de façon précoce, personnalisée, et adaptée aux goûts et aux particularités des patient·e-s, des résident·e-s et des usager·ère-s.

Et lorsque l'aliment devient un médicament.... C'est un Alicament !!!

*Julien Garnier,  
Président Senes Solutions.  
contact@senes.org  
04.37.53.55.00*

— DÉCOUVREZ —  
Le Plan d'Épargne  
Retraite proposé  
— par le —

**c.g.o.s**

**JEUNES HOSPITALIERS JUSQU'À 40 ANS**

Épargnez avec moins  
de contraintes **aujourd'hui**  
pour mieux profiter  
de vos projets **demain**.

**Avec la Complémentaire Retraite des Hospitaliers du C.G.O.S,**  
vous êtes libre de bénéficier de nombreux avantages :

**> LA POSSIBILITÉ DE DÉBLOQUER VOTRE ÉPARGNE :**

avant votre retraite, pour l'achat de votre résidence principale\*.

**> LE CHOIX DE VOTRE TAUX DE COTISATION :**



de votre salaire mensuel brut de base.

La possibilité de modifier ou suspendre vos cotisations  
à tout moment, sans frais ni pénalités.

**> PLUS DE LIBERTÉ :**

à la retraite, récupérez votre épargne\* comme vous voulez :  
capital ou rente trimestrielle ou « cagnotte »  
ou mix de ces possibilités.

Et en +

**Vous avez entre 18 et 40 ans ?**

**Profitez d'un coup de pouce**

**financier :** 1 mois de cotisation  
offert chaque année pendant  
10 ans maximum !



APPELEZ-NOUS AU

**0 800 005 944** Service & appel  
gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

RENDEZ-VOUS SUR

**crh.cgos.info**

**COMPLÉMENTAIRE  
RETRAITE** DES HOSPITALIERS  
L'ÉPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S



# ENGAGÉS AUX CÔTÉS DE CEUX QUI DONNENT TOUT SUR LE TERRAIN.



Partenaire de la Coupe Internationale de Rugby Fauteuil 2023,  
GMF s'engage à doter les clubs Handisport de fauteuils  
pour développer la pratique de ce sport.



ASSURÉMENT HUMAIN

ENGAGÉS POUR  
LE *Collectif*